

Domaine Public DP

841

J.A. 1000 Lausanne 1 20 novembre 1986
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

Une question de survie

Maintenant nous sommes au clair : la méfiance radicale exprimée par les femmes et les enfants manifestant au centre de Bâle (DP 840, "La vie dont le souffle est celui des enfants") doit devenir la règle de conduite de tous ceux, individus et organisations, soucieux de préserver les bases mêmes de la vie sur cette planète.

Certes la vie sociale n'est pas possible sans que soit reconnu et pratiqué le principe de la bonne foi, sans que règne un minimum de confiance. Pour l'heure et provisoirement, cette attitude n'est pas de mise en matière de protection de l'environnement. La rapide succession des catastrophes écologiques a mis en évidence le potentiel de destruction des éléments vitaux - eau, air, sol - et de mise en danger des êtres humains ; elle a révélé crûment la désinvolture des "responsables" - producteurs, utilisateurs et organes de contrôle.

Qu'une population saisie par la peur, atteinte dans son intégrité physique ou dans son environnement proche, manifeste sa colère, c'est bien légitime. Que les autorités réagissent à une catastrophe en édictant des réglementations plus sévères et en annonçant des contrôles plus serrés relève du discours institutionnel classique. Qu'une entreprise coupable se confonde en excuses et s'engage à réparation, c'est la moindre des choses. Mais toutes ces réactions

ne constituent en aucune manière la garantie d'un changement effectif de comportement ; rien ne permet de croire que dorénavant l'environnement et ses différents éléments seront enfin considérés comme des biens précieux et non comme des matières premières à exploiter ou comme une poubelle.

Tout d'abord il faut bien admettre que tous, en tant que consommateurs, nous participons peu ou prou et le plus souvent inconsciemment à cette vaste entreprise d'exploitation ; nous vivons quotidiennement d'objets qui ont nécessité l'utilisation de produits toxiques et nous consommons de l'énergie nucléaire dont nous savons les risques majeurs de production.

Si les industriels font si peu de cas de l'environnement, ce n'est pas, comme on l'entend trop souvent, par une obsession maniaque de maximiser à tout prix leurs profits. Leur comportement est la conséquence parfaitement logique des règles du jeu économique en vigueur : l'environnement naturel n'a pas de prix - au sens où il ne coûte rien ou presque. Voilà la raison majeure du peu de respect que lui portent les agents économiques. Les lois de protection de l'environnement reflètent d'ailleurs cette logique : les mesures qu'elles imposent doivent être "économiquement supportables".

(suite au verso)

SANDOZ A BRULE MAIS SES COURS NE FLAMBENT PAS

(*réd.*) La bourse n'est pas insensible aux événements d'actualité, mais les courtiers savent se remettre vite de leurs émotions.

Les cours des titres Sandoz ont commencé de baisser le 5 novembre, mais se sont repris dès la séance du 13. Dans l'intervalle, la nominative a perdu 610.- (de 4'650.- à 4'040.-), l'action au porteur 1'600.- (de 11'500.- à 9'900.-) et les bons de participation 240.- (de 1'820.- à 1'580.-). Par rapport à fin 1985, les actions ont baissé respectivement de 16,5% et de 3,3%, - les bons de participation

retrouveront leur niveau du 31 décembre dernier. L'alerte aura été brève mais plutôt chaude : le nombre de cours payés à la Bourse de Zurich a passé de 69 pendant la période du 29 octobre au 4 novembre, à 174 pendant la semaine suivante, entre le 5 et le 11 novembre. De manière générale, les valeurs chimiques ont toutes rétrogradé, mais sans refaire les cours les plus bas de l'année, surtout pas Roche, "victime" des rumeurs de reprise par Nestlé. A la corbeille, tout finit par lasser, et donc par passer. Comme ailleurs, mais plus vite.

Une question de survie (suite)

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que l'écologie soit le dernier souci des industriels. Par contre, si la collectivité se décidait à fixer le prix fort pour l'eau, le sol et l'air, on verrait les entrepreneurs faire preuve d'ingéniosité pour produire de manière propre afin d'abaisser leurs coûts.

En attendant les nouvelles règles du jeu et pour en hâter l'édiction, il reste le harcèlement, la dénonciation sans relâche des empoisonneurs quotidiens et discrets. Un champ d'action privilégié pour les organisations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement, les groupes d'habitants, les syndicats enfin qui pourraient trouver là matière à répondre aux préoccupations des nouvelles générations et susciter chez elles des motifs d'engagement.

Cette stratégie nouvelle, offensive, qui se développe déjà aux Etats-Unis et en Allemagne, exige la collaboration de scientifiques et de techniciens capables d'analyser les dangers et de communiquer l'information ; elle implique également l'action de groupes décidés à user de toutes les voies de droit et, à défaut, d'imaginer les moyens (boycott, publicité négative ...) d'imposer aux industries des comportements socialement responsables. JD

TCHERNOBALE

On en cause ou pas

■ (y) Les rédacteurs de la *Sandoz-Gazette*, journal du personnel maison paraissant une dizaine de fois par an, ont tout juste eu le temps de refaire la première page du no 242, daté du 12 novembre 1986. A la une donc : le repiquage d'une interview du Dr Marc Moret, président et délégué du conseil d'administration de Sandoz, donnée à la *Basler Zeitung* (5.11.86), et une lettre-circulaire au personnel, remerciant tous les collaborateurs "qui ont assumé leurs tâches après l'incendie avec un engagement supérieur à la moyenne et dans des conditions particulièrement difficiles".

En revanche, deux autres publications maison étaient manifestement sous presse avant la catastrophe du 1er novembre : le *Bulletin Sandoz*, et le calendrier Sandoz 1987, présentant l'habituelle série de paysages préservés de toute atteinte bétonneuse ou catastrophe écologique. Ironie du sort, le *Bulletin* reproduit le texte d'un discours du même M. Moret prononcé le 27 mai de cette année à l'occasion du centenaire de la firme. Devant un parterre composé de quelque 400 invités des

milieux économique, administratif, scientifique, politique et culturel, la direction de l'entreprise exprime, entre autres, ses soucis en matière d'environnement et d'information. Nous n'avons pas résisté à la tentation d'en reproduire quelques passages (voir encadré), qui pourraient prêter à rire si la situation n'était pas aussi dramatique.

Quant à *Info Chimie*, service de presse de la Société Suisse des Industries chimiques, il ne souffle mot de l'incendie de Schweizerhalle dans son édition du 12 novembre. Il reprend en revanche complaisamment le texte d'un exposé prononcé à Rüschlikon à l'occasion du 25ème anniversaire du WWF par M. André Futterknecht, ce directeur de Hoffmann-La Roche & Cie SA rendu célèbre par l'affaire des fûts de Seveso. Un chef-d'oeuvre dans le genre lénifiant ; on y apprend notamment que "par rapport aux autres secteurs industriels, à l'artisanat et aux ménages privés, l'industrie chimique est devenue, en termes de production de déchets et de pollution des eaux et de l'air, une cause de nuisance subalterne".

L'exposé en question a été prononcé le 19 septembre dernier.

ECOLOGIE, RESPONSABILITE, INFORMATION ET BLA, BLA, BLA ...

"Elément de la société et du système économique, l'entreprise s'intègre également dans un environnement naturel à protéger. Un des aspects les plus remarquables de l'évolution des valeurs socio-culturelles au cours des vingt années écoulées est que l'environnement soit aujourd'hui considéré, non plus comme un objet quelconque exploitable à volonté, mais comme un patrimoine collectif de l'humanité, dont chacun - personne physique ou morale - est comptable. Témoignage intéressant de l'aptitude de l'industrie à apprendre et à s'adapter, nombre de firmes et de dirigeants ont déjà reconnu

l'importance capitale du respect de l'environnement et en assumant activement la responsabilité. Il est significatif que ce soit précisément dans l'industrie chimique que ce sens de la *responsabilité écologique* ait conduit aux changements de structures les plus tranchés. Aux efforts accomplis à tous les échelons est venue s'ajouter la création d'un poste de responsable de l'environnement ; ce responsable indépendant exerce une surveillance écologique interne à l'entreprise, dispose de pouvoirs étendus et ne rend de comptes qu'à la direction.

[...] Un autre aspect des devoirs qui incombent à l'entreprise est la

responsabilité de l'information, dont l'importance ne pourra qu'augmenter dans les années à venir. [...] Dans un Etat démocratique tel que le nôtre, le dialogue et les échanges avec le public me paraissent constituer un indispensable moyen d'information et de formation de l'opinion. Notre conviction profonde, à savoir que l'activité de l'entrepreneur sert l'homme et la société, mérite d'être comprise et partagée. Enseignants, journalistes et politiciens peuvent certes apporter une contribution majeure à ce débat ; mais c'est à nous, chefs d'entreprise, qu'incombe l'initiative du dialogue, c'est à nous d'être toujours prêts à soutenir la discussion, et personne, en définitive, ne peut nous décharger de cette responsabilité"

Bulletin Sandoz no 77 / 1986

MAIS AU FAIT, A QUOI SERVENT DONC
TOUS CES PRODUITS ?

L'engrenage des pesticides

L'entrepôt de Schweizerhalle abritait des produits phytosanitaires. Il faut savoir que la division "Agrochimie", qui comprend pour l'essentiel de tels produits, à l'exclusion des semences et autres spécialités végétales, représente 7% du chiffre des ventes du groupe, soit, pour 1985, 601 millions de francs sur un chiffre d'affaires total de 8'453 millions.

La gamme "Agro" comprend des insecticides classiques comme Athio et Ekalux, des herbicides appelés Evital ou Solicam, ainsi que des produits spécifiques, par exemple pour le coton (Zorial), les légumes (Javelin) ou la viti-culture (Sandofan).

■ (jd) Le dépôt de Sandoz qui a brûlé aux premières heures de la Toussaint et dont l'écoulement des résidus dans le Rhin a provoqué la catastrophe que l'on sait, abritait des produits phytosanitaires, c'est-à-dire des produits destinés à préserver les cultures des maladies et des animaux qui les menacent.

On a beaucoup parlé à cette époque de la nécessité de revoir certains programmes de production et de renoncer à des produits hautement toxiques. Une actualité qu'on peut éclairer avec profit par la lecture d'un livre récent ⁽¹⁾ qui décrit un enjeu colossal : comment nourrir l'humanité en préservant l'écosystème qui est à la base même de notre alimentation ?

Traduit de l'américain par l'un de ses disciples, le livre de Robert Van den Bosch retrace les observations et les expériences de l'auteur, un entomologiste qui s'est battu pendant 30 ans contre les chimistes de l'agriculture, en faveur des moyens de protection biologique des végétaux.

Parmi tous les animaux, les insectes sont ceux qui ont évolué avec le plus de succès. Apparus sur la planète il y a plus de 300 millions d'années, ils ont su survivre et résister à toutes les attaques, y compris la plus récente,

celle de l'homme. Ce dernier, fort de ses armes chimiques, a cru pouvoir se débarrasser définitivement de ces prédateurs.

Le résultat n'est pas glorieux : la lutte chimique est d'une efficacité douteuse, elle coûte cher et constitue un danger de taille pour l'environnement. "Aujourd'hui, 40 ans seulement après la découverte des propriétés insecticides du DDT, les arthropodes se portent mieux que jamais et, en dépit du développement subséquent de nombreuses matières actives nouvelles, ce sont au contraire des pans entiers de la lutte antiparasitaire qui vacillent !"

En effet les insectes - mais l'observation est aussi valable pour les maladies végétales et les mauvaises herbes - sont toujours là, plus vigoureux qu'auparavant. Mieux, débarrassés de leurs prédateurs naturels par la grâce des traitements chimiques, ils peuvent proliférer. Le livre fourmille d'exemples tragiques où l'incapacité de l'esprit humain à saisir la complexité des phénomènes naturels a conduit à des résultats plus graves que le mal qu'on voulait combattre.

Van den Bosch en vient à déclarer que le facteur le plus nuisible pour les cultures est en fin de compte le représentant en pesticides !

Le scientifique américain décrit l'opposition farouche qu'il a dû affronter tout au long de sa carrière : administrations, universités, fabricants, distributeurs, se sont ligüés pour le faire taire. La lutte intégrée, stratégie subtile qui allie des méthodes culturales, l'usage de variétés végétales résistantes, les prédateurs naturels et les produits chimiques appliqués avec une extrême prudence, se heurte à l'appétit suscité par un marché annuel de 20 milliards de dollars, en continuelle croissance. Face à cet enjeu, l'avenir de notre environnement est de peu de poids.

(1) Robert von den Bosch, Jean-Paul Aeschlimann, *L'engrenage des pesticides*, éd. Payot 1986, 254 p.

Les associations de parents d'élèves de la ville de Zurich n'ont pas été découragées par leur échec dans deux cercles électoraux lors des élections générales (DP 825). Elles ont saisi l'occasion d'une élection complémentaire dans un arrondissement périphérique pour déposer une liste. Elle sera en compétition avec celle du parti qui détient le siège devenu vacant. Les parents veulent avoir leur mot à dire en matière scolaire et ne font plus confiance aux partis.

En date du 22 octobre, la "Finanziaria Associazione Calcio Bellinzona SpA" a été inscrite au Registre du commerce. Elle vise, entre autres, à l'engagement de joueurs pour le club de football de Bellinzona. Capital social : un million de francs. L'ancien Conseiller fédéral Nello Celio, domicilié à Berne, en est le président du conseil d'administration.

EN BREF

Le vendredi 14 novembre, les employés des transports publics de Berne (DP 840) ont distribué un tract pour expliquer leurs revendications. Depuis ce jour, la plupart des véhicules arborant, en signe de deuil, un ruban noir fixé à l'avant.

Depuis une année, une cinquantaine de fonctionnaires du canton de Berne suivent un cours universitaire de formation à la science de la terminologie. Une banque de données terminologiques de l'administration bernoise est en cours de constitution.

Combien de partisans du "moins d'Etat", auditeurs assistant aux concerts de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, se rendent-ils compte que les subventions cantonales et communales représentent 82 francs par place occupée et par concert ? (lu dans le *Bulletin* de la Banque cantonale vaudoise).

(cjp) La question qui se posait au lendemain des élections fribourgeoises était simple : le PDC cherchera-t-il à reconquérir au gouvernement la majorité qu'il n'a plus dans le corps électoral et au Grand conseil ?

Plus fort parti du canton, le PDC était certain de placer ses candidats dans le peloton de tête. Le classement pouvait donner des indications et ce fut le cas puisque la candidate nouvelle a réalisé un excellent score. Signalons ici que si Roselyne Crausaz entre demain au Conseil d'Etat, elle deviendra la première femme de Suisse romande à siéger dans un exécutif cantonal. Bravo les Fribourgeois !

FRIBOURG

Ca bouge lentement

Pour les autres partis, la situation était plus difficile. Seul le parti socialiste a placé ses deux conseillers d'Etat dans le peloton de tête. Les radicaux n'auraient pas été élus dans une élection "à la bernoise". En revanche, des élections au système proportionnel, comme à Zoug, auraient certainement confirmé la formule supposée magique.

L'UDC ne peut compter faire une rentrée au gouvernement que si le PDC juge utile de l'appuyer.

Les élections au Grand Conseil ont été conformes aux prévisions : quelques mutations, mais pas de tremblement de terre.

Une comparaison avec Zoug, qui a élu ses autorités le week end précédent, confirme que l'évolution politique est très lente.

En revanche, à Zoug, il y a eu de plus grands changements sur le plan personnel. Grâce à la proportionnelle, un conseiller d'Etat peu apprécié a été éliminé d'emblée sans nouvelle décision pénible de son parti.

Une certitude subsiste : le gouvernement fribourgeois continuera de compter dans son sein des représentants des trois principaux partis nationaux qui sont aussi, dans un ordre différent, les trois principaux partis du canton.

ECONOMIE

La planification importée

(ag) La Suisse aime à se vanter, dans ses relations économiques avec l'étranger, de son libéralisme. Le libre échange est indispensable, nous enseigne-t-on, à un petit pays qui se veut exportateur et place financière.

Mais la prospérité helvétique, parce qu'elle a pour support un territoire étroit et une population restreinte, exige des mesures de contrôle sévère à l'égard de l'étranger. Et la vente du sol et l'immigration échappent donc aux lois de la libre circulation et du libre échange. Mais inévitablement ce qui semble n'être que mesure de sauvegarde devient instrument de planification. Intéressant d'observer l'application de la loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, entrée en vigueur le 1er janvier 1985 (lex Friederich - la brièveté d'un passage au Conseil fédéral permettant quand même de laisser son nom à la postérité !)

Planification par régions

L'investissement étranger est canalisé sur les régions. Pour les régions urbaines, il est accepté pour la construction de logements à caractère social. Avec, comme condition, un contrôle des loyers. Bel exemple de planification et d'hypocrisie helvétique : contrôle des loyers bon pour les capitalistes étrangers, pas pour les investisseurs suisses.

Dans les zones villas, les restrictions deviennent de plus en plus fortes pour l'acquisition d'une résidence principale. Genève exige maintenant un séjour préalable en Suisse d'une année. Vaud suit pour ne pas surcharger le district de Nyon.

Enfin, l'autorité désigne des communes où l'acquisition d'un logement de vacances ou d'un apparthôtel est autorisée. Elle entend favoriser ainsi l'industrie de la construction dans ces régions. Dans le canton de Vaud, 128 millions en moyenne annuelle de 1979 à 1984.

Evolution dans les zones touristiques

Après l'extraordinaire explosion du marché des résidences secondaires vendues aux étrangers, la vente stagne. Les raisons sont connues : des prix trop élevés en comparaison internationale, l'accumulation des frais et des taxes ; la moindre valeur de placement quand les monnaies européennes restent beaucoup plus stables par rapport au franc suisse. Les chiffres publiés par le Conseil d'Etat vaudois sont impressionnants

	79-84 (moyenne annuelle)	85	Différence
Nb. de ventes	426	121	-305
Prix	128	58	-70
	mio.	mio.	mio.

De surcroît, la revente par les étrangers de leur appartement est désormais autorisée par la loi. Mais que de cautions !

Il faudra justifier une durée de possession de quinze ans (loi vaudoise). Cette restriction a pour but, alors que la demande fléchit sérieusement, d'empêcher qu'il ne soit plus nécessaire d'ouvrir de nouveaux chantiers.

La restriction de revente ne concerne donc plus le contrôle de la propriété étrangère, mais devient un soutien planifié à l'industrie de la construction indigène. Cette industrie de la construction, de même que l'hôtellerie peut aussi faire appel à la main-d'oeuvre étrangère dans le cadre d'un contingentement. C'est l'autre levier de la planification.

Et c'est ce que l'on cache sous la table richement servie de la Suisse, pays d'économie libérale !

Doucement les femmes

(y) Comme la plupart des femmes, la Conseillère nationale Judith Stamm entretient un rapport particulier à la politique partisane. Rapport sympathiquement détendu en l'occurrence, fait d'indépendance et d'originalité. Se trouver seule PDC à s'abstenir en votation nominale à propos de l'initiative "Pour le droit à la vie", témoigne d'une belle liberté par rapport à l'orthodoxie démocrate-chrétienne. Et présenter, sans l'investiture de son parti cantonal, sa candidature au Conseil fédéral manifeste une liberté de mouvement que peu d'élus s'accorderaient.

Par cette candidature, Mme Stamm tend à mettre en évidence le formalisme du processus de désignation des conseillers fédéraux par les parlementaires-grands électeurs, sur proposition d'un groupe politique.

Appel au peuple

Quasiment assurée que le groupe PDC lui préférera les deux grands favoris Cotti et Koller, elle évite en quelque sorte cette formalité et fait, par-dessus la tête de ses collègues de parti, appel au peuple qui n'a rien à dire dans l'élection de l'Exécutif fédéral.

Et le peuple répond favorablement, à en croire les sondages organisés à tour de bras par le quotidien *Blick* et ses annexes féminine et dominicale. Comme ils l'avaient fait pour Lilian Uchtenhagen en automne 1983, les organes alémaniques de la maison Ringier roulent à nouveau plus ou moins ouvertement pour la femme en lice. Avec la même réaction prévisible : approbation de l'opinion publique, et rejet agacé par le Parlement, qui a une sainte horreur de se sentir "sous la pression de la rue".

Judith Stamm fera donc un score honorable, probablement inférieur à l'estime dont elle jouit même aux Chambres fédérales. Les femmes voteront en majorité pour elle, sinon en quasi totalité, comme elles l'ont promis au *Blick für die Frau* (les deux seules exceptions à ce niveau : celles de la démocrate-chrétienne schwytoise Elisabeth Blunschy et de la radicale zurichoise Vreni Spoerry, ont un sens diamétralement

opposé). En outre, l'aile chrétienne-sociale - ou ce qui en reste - pourrait soutenir une candidature Stamm, qui va en plus tirer quelques voix à gauche, chez les Indépendants et les Ecologistes, où l'on a oublié qu'elle a voté pour Kaiseraugst au printemps 1985 puisqu'elle vient de "rectifier" en se prononçant pour l'abandon du nucléaire - autre motif rédhitoire de non-élection.

Aucune chance malgré tout

Bref, Judith Stamm s'est consciencieusement barrée la voie au Conseil fédéral, et n'y accèdera donc pas. En somme, tout le contraire d'Arnold Koller et de Flavio Cotti, les deux favoris. On a reproché à ce dernier d'avoir planifié sa carrière - et ses innombrables silences - en vue de son entrée dans le cercle très fermé des sept sages. Mais il lui manque certains atouts "bernois" que l'Appenzellois a pris soin, et a eu le temps, de mettre dans son jeu. Membre du Conseil national depuis 1971, Arnold Koller a pu accéder à la présidence de son groupe, au perchoir (1985) et à la "prestigieuse" Commission des finances.

Face à un tel pedigree parlementaire, Flavio Cotti fait léger, mais il a la présidence du parti, ce qui est un moindre handicap à droite qu'à gauche ; l'échec de Bruno Hunziker avait évidemment d'autres raisons, en particulier la nécessité d'élire une femme en automne 1984, dix mois après la non élection de Lilian Uchtenhagen.

L'inévitable Koller

A l'inverse de Judith Stamm, Arnold Koller paraît inévitable. Comme il convient à un candidat "in spe", il s'est fait discret ces derniers temps, histoire ne de choquer personne. Sauf les femmes bien sûr, auxquelles il a cru bon d'expliquer pourquoi il ne voulait pas imposer depuis Berne le droit de vote et d'éligibilité pour les Appenzelloises. L'argumentation, louvoyante comme seul un PDC sait la présenter, tenait en ceci : elles n'en veulent pas (encore) de ce droit, et se contentent de gouverner par citoyen-mari interposé ; sur le plan juridique, l'autonomie cantonale demeure réservée, égalité des droits ou pas ; et de toute manière, une pression fédérale irait à fin contraire, et ne provoquerait qu'un durcissement des positions dans les Rhodes appenzelloises.

Comme on voit, le fédéralisme n'est pas une spécialité romande, ni l'audace une condition pour accéder au Conseil fédéral.

COMMUNE CONTRE CANTON

Lors d'une récente séance, relatée dans l'édition du 1er novembre de *l'Est vaudois*, le conseil communal de Villeneuve a reçu des explications rassurantes de la municipalité à propos des travaux qui entravaient la circulation dans la Grande rue : ceux-ci touchent à leur fin et la somme de 300'000 francs annoncée ne devrait pas être dépassée. Il s'agissait de réparations au collecteur d'égout. Toutefois, il se pourrait bien que le chantier soit réouvert prochainement, car le Conseil d'Etat souhaite voir ce collecteur transformé en système séparatif. Jusqu'ici, la municipalité "n'a pas voulu en entendre parler, car cela demanderait des mois de travaux et coûterait une somme exorbitante". Curieuse pratique, la commune de Villeneuve serait-elle si pauvre ?

L'INVITE DE DP

Charge fiscale : deux ou trois choses que l'on sait d'elle

Il y a quelques mois, grâce à une bonne couverture par les médias, beaucoup de gens ont découvert que nous disposons d'un "indice global de la charge fiscale". Zoug est généreux avec ses contribuables. Neuchâtel et Jura ne le sont pas. Dans l'ensemble, les cantons romands ont la main plus lourde que les cantons alémaniques.

Si l'on admet - ce qui doit être globalement juste - que les administrations ne cherchent pas à jeter l'argent par les fenêtres, on devrait pouvoir vérifier que là où la charge fiscale est élevée, les gens bénéficient de certaines prestations, services ou subventions qu'ils n'ont pas ailleurs. Il n'y a cependant pas d'indice global des prestations publiques qu'on pourrait mettre en regard de la charge fiscale. Donc pas de comparaison valable possible, et un débat incomplet.

D'ailleurs, même la réflexion sur la charge fiscale laisse à désirer. Car si l'indice global permet d'établir un classement des cantons, il ne renseigne pas sur la manière dont la charge fiscale, à l'intérieur de chaque canton, est répartie entre les contribuables. Or cet examen ne manque pas d'intérêt.

En regardant de plus près la situation en Suisse romande des célibataires, des couples mariés sans enfant et des couples mariés avec deux enfants, on observe qu'un célibataire a avantage à habiter Sion jusqu'à 70'000 francs de revenu (revenu brut, avant toute déduction, même des cotisations AVS). Au-delà, Neuchâtel est préférable. Les couples sans enfant sont fiscalement mieux à Genève si leurs revenus sont très modestes. Entre 30'000 et 70'000, Sion est plus accueillant. Après il vaut mieux retourner à Genève, ou sinon choisir Neuchâtel. Pour les couples avec deux enfants, Fribourg est la ville

indiquée jusqu'à 100'000 francs. Genève prend l'avantage après. Ces quelques exemples pour montrer que selon la situation familiale et le revenu, Sion, Fribourg ou Neuchâtel peuvent être fiscalement intéressants, alors qu'ils ont chacun un "indice global" plus élevé que Genève. Respectivement 116, 117, 131 et 112.

Mais il y a plus étonnant encore. Pour ces deux derniers cantons, les différences ne sont pas vraiment importantes. Toujours pour les mêmes catégories de contribuables, il y a à peu près autant de situations où Genève est fiscalement préférable à Neuchâtel, que l'inverse. Pourtant, avec leur "indice global" bien différent, on s'attendrait à ce que Neuchâtel soit assez systématiquement plus cher pour ses contribuables.

Comment expliquer cela ? En gros, on peut dire que Neuchâtel est à déconseiller jusqu'à 30'000 francs de revenu, alors qu'au contraire Genève peut être recommandé. Neuchâtel, qui est plutôt cher pour les revenus modestes, compte la moitié de ses contribuables dans ces tranches-là de revenus. Il en résulte un indice particulièrement élevé pour ce groupe de revenus, et donc aussi un indice élevé pour l'ensemble des personnes physiques, même si les indices particuliers de Neuchâtel et de Genève sont équivalents pour le groupe de revenus de 30'000 à 80'000 francs et que l'indice particulier pour les revenus supérieurs est plus bas à Neuchâtel qu'à Genève.

Autrement dit, si Neuchâtel voulait s'aligner sur Genève pour avoir un indice global identique, il devrait sensiblement réduire la pression fiscale sur les contribuables modestes (jusqu'à 30'000 francs de revenu). Il n'aurait pas besoin de la modifier pour les contribuables à

revenus moyens (30'000 - 80'000 francs) et il pourrait même l'augmenter pour les contribuables plus aisés.

Bref, un indice cantonal élevé ne signifie pas que chacun paie trop d'impôts (même si cela est vrai dans tous les cas...). Il ne renseigne pas non plus sur la manière dont les impôts sont répartis entre les contribuables selon leur état civil et leurs revenus. Il ne permet pas davantage de savoir si, face à l'égalité des contribuables devant l'impôt, certains, et lesquels, sont moins égaux que d'autres.

Anecdotiquement, pour bien montrer que rien de tout cela n'est simple, on notera qu'à Neuchâtel les partis bourgeois se sont emparés de l'indice global de la charge fiscale pour demander au Conseil d'Etat de modifier l'échelle fiscale et la rapprocher de la moyenne suisse. Ils croyaient évidemment que cet ajustement nécessiterait surtout une réduction de la charge fiscale sur les revenus moyens et élevés. Ils ne veulent toujours pas croire que pour réaliser leur vœu, il faudrait réduire la charge fiscale principalement sur les revenus modestes...

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

Henri Galland

André Gavillet

Yvette Jaggi

Ursula Nordmann-Zimmermann

Charles-F. Pochon

Points de vue :

Jean-Louis Cornuz, Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement :

60 francs pour une année

10 francs jusqu'à fin 86

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10

CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

On brade les principes

■ Bravo, M. Reagan !

Ainsi donc, si l'on en croit la presse, il aurait bel et bien livré des armes à l'Iran en échange d'otages américains. Voilà qui nous change agréablement de "l'usage établi de temps immémorial parmi les nations policées", qui est de livrer des armes pour rien, pour faire du fric, pour semer la... - oh ! pardon ; voilà que de nouveau je me laisse aller. Ces armes-ci, du moins, auront permis de rendre la liberté à quelques misérables, de sauver une ou deux vies...

Dans le même ordre d'idées, je me suis grandement réjoui d'apprendre par la radio que notre pays aurait livré des armes - des canons à tir rapide, si j'ai bien compris, qualité suisse irréprochable - aux résistants afghans. Manifestement, les résistants afghans sont les ressortissants d'un petit pays attaqué par un très grand. Espérons que nous allons continuer dans cette voie et livrer des armes, par exemple, au Nicaragua, menacé par la Contra - petit pays lui aussi menacé par un très grand. Seulement, à mon avis, c'est une erreur de le crier sur les toits et d'en parler à la radio, car enfin, de mauvais esprits pourraient nous faire le reproche de faire fi des principes de la neutralité.

Autre chose :

L'autorité genevoise a interdit - tenté d'interdire - une conférence du Sieur Roques, auteur d'une thèse *révisionniste* dans laquelle il nie l'existence des chambres à gaz d'Auschwitz.

Navré ! Pas d'accord, Pas d'accord du tout.

Voici quelque temps, j'ai contresigné une lettre adressée à la TV romande, lui demandant de renoncer à son émission "Le Pen". Je ne voyais pas, en effet, pourquoi *avec mon argent* de contribuable et d'abonné

TV, on financerait une émission permettant à un poids lourd de l'extrême-droite française de diffuser ses idées (cela d'autant plus qu'on l'opposait à un "mouche" qui de toute évidence allait être mis KO au premier round !)

Dans le cas de Roques, il s'agissait d'une entreprise *privée*, financée par des fonds privés. En son temps, j'ai déploré l'interdiction faite à Dolorès Ibarruri, la *Pasionaria*, vieille femme pour laquelle j'avais plus que de l'admiration ! Aujourd'hui, de même, je déplore qu'on empêche de parler un homme pour qui j'ai plus que de l'antipathie !

... Et surtout dans le cas particulier, où il serait si facile de répondre - et il ne faut pas se lasser de répondre - de réfuter, de réaffirmer, ne serait-ce que pour nos jeunes, qui de plus en plus ignorent tout des années 40.

Facile de répondre :

La thèse de Roques est une critique du témoignage de Kurt Gerstein, SS nous dit-on.

Or ce témoignage *n'a pas été retenu* par le Tribunal de Nuremberg. Ainsi donc, il n'a aucunement servi à établir l'existence des camps d'extermination.

Pourquoi n'a-t-il pas été retenu ? Certaines raisons sautent aux yeux :

1. Gerstein était mort et par conséquent ne pouvait comparaître, préciser son témoignage.

2. On avait des dizaines, des centaines de témoins *vivants* à disposition, dont Hoess, chef du KZ d'Auschwitz.

D'autres raisons encore : le témoignage de Gerstein présente la fâcheuse particularité de mettre en cause le Saint-Siège, les Américains, qu'il aurait dûment avertis de ce qui se passait, et qui n'ont pas réagi ou pu réagir...

JC

RECTIFICATION ET PRECISIONS

■ Un lecteur jurassien nous a téléphoné pour nous signaler une erreur dans l'éditorial de notre dernier numéro (DP 840). En parlant des "jeunes cadres" du PDC, nous avons donné les exemples de François Lachat et de Jean-Philippe Maître en leur attribuant la fonction de Conseillers d'Etat. Or la République et canton du Jura donne aux membres de son Gouvernement le titre de Ministres. Que nos lecteurs de Porrentruy, de Delémont et d'ailleurs veuillent bien nous excuser d'avoir emprunté ce raccourci.

■ Egalement dans notre dernière édition, nous avons reproduit en page quatre un plan du noeud ferroviaire de Bussigny en omettant de préciser qu'il était extrait de l'*Encyclopédie vaudoise* (éditions 24 heures, tome VIII, page 110).

■ Enfin, un tout dernier mot sur la presse quotidienne lémanique : notre confrère Jean-Philippe Chenaux tient à corriger un lapsus, dû à sa propre plume. Dans la rectification qu'il a fait paraître en page deux de DP 840, "une fâcheuse distraction lui a fait dire que la conférence à laquelle se référait Ernst Bollinger avait été organisée par le Cercle de la presse lausannoise et qu'il n'était pas membre de cette institution ; dans les deux cas, il fallait lire Cercle LIBERAL lausannois.

PRIX LITTÉRAIRES : DEUX AUTEURS ROMANDS DISTINGUÉS

■ (hg) Automne, saison des prix littéraires.

Le 17 novembre, en son hôtel de Massa, Faubourg Saint-Jacques à Paris, l'Association des écrivains de langue française a décerné plusieurs prix littéraires à des auteurs sélection-

nés dans le vaste territoire de la francophonie. Un des lauréats du prix Alpes-Jura 1986 a été notre ami Gilbert Baechtold, pour son ouvrage "Quand les serpents naviguent" (éd. P.-M. Favre), qui avait fait l'objet de notre chronique du 19 septembre

1985 (DP 788). Ce prix lui a été décerné ex-aequo avec Bertil Galland pour "Le Nord en hiver" (Payot).

Aujourd'hui, "il n'est bon bec que de Paris", plus encore qu'à l'époque lointaine où François Villon composait sa "Balade des femmes de Paris". A côté de la grosse artillerie des prix littéraires de fin d'année, mais dans la même foulée, deux auteurs romands ont été distingués. Bravo !

Lundi 17 novembre, la vedette des émissions en uniforme était un civil, Daniel Jeandupeux, entraîneur de notre équipe nationale de football, a été interviewé dans les trois langues du pays. De 0630 à 0830, il était à la disposition des services d'information "en campagne". A noter qu'il a déclaré sur la chaîne suisse-italienne qu'il était content d'être à l'armée sans uniforme. Le propos n'a pas été censuré.

La production de nouveaux journaux du dimanche procurera du travail. Deux places sont offertes tant par la *Neue Sonntags Blatt* que par la *Sonntagszeitung*.

ECHOS DES MEDIAS

Le récent congrès du PDC soleurois a rappelé la parution, il y a cent cinquante ans, du premier journal catholique conservateur du canton. Il s'appelait *Schildwache am Jura*. C'est l'ancêtre du quotidien *Solothurner Nachrichten*, actuellement intégré dans l'édition du *Vaterland* de Lucerne.

Ce qui est habituel en Suisse alémanique vient d'être introduit en Suisse romande. Un extrait des sondages sur les émissions vues par les téléspectateurs romands sera publié mensuellement. En Suisse alémanique la publication est quotidienne (Télétext page 361) avec une récapitulation hebdomadaire.

Loi vaudoise sur la presse : rectification

■ (unz) La presse écrite l'a rapporté la semaine dernière : le 12 novembre, *Domaine Public* a partiellement gagné le recours de droit public qu'il avait interjeté au Tribunal fédéral contre la Loi vaudoise sur la presse, mouture 1985.

Domaine Public, contrairement à l'Association vaudoise des journalistes, ne s'est pas limité à contester la constitutionnalité du droit de rectification des autorités cantonales et communales, mais a fait valoir que seule la Confédération était compétente pour légiférer en matière de radio et de télévision et que, dès lors, une loi cantonale prévoyant un droit de rectification des autorités sur les ondes était contraire à la Constitution fédérale. La première Cour de droit public du TF, à l'unanimité des sept juges, a suivi *Domaine Public* sur ce point et lui a alloué 1 000.- de dépens à la charge de l'Etat de Vaud. De prime abord, on a pu se demander pourquoi DP s'était lancé dans l'arène, pour défendre la radio et la TV autant que la presse écrite. D'une part, l'évolution de la plupart des grands quotidiens, qui mettent de plus en plus l'accent sur le sensationnel au détriment d'une information sérieuse permet, à la limite, de comprendre que l'autorité veuille se donner les moyens de rectifier des faits mal rap-

portés dans la presse. D'autre part, cette spécialité exclusive des autorités vaudoises n'ajoute rien au droit de réponse fédéral, dont bénéficie tout canton ou toute commune.

Toutefois la liberté de presse est indivisible et la distinction entre le fait et l'appréciation est souvent très délicate : l'emplacement d'un fait dans un article dépend de l'importance que l'auteur lui donne pour exprimer l'idée qu'il veut faire passer. S'il y a rectification d'un fait anodin aux yeux du journaliste, ce fait mineur prend une importance démesurée. L'exercice du droit de rectification a déplacé le débat. La liberté de la presse est un bien trop vital pour qu'on ne réagisse pas lorsqu'elle subit une restriction, si minime soit-elle, et quel que soit le média touché. C'est donc la SSR qui est en réalité la grande gagnante dans cette affaire. Pourtant, à entendre les nouvelles diffusées ce 12 novembre, on peut se demander si les journalistes ont saisi l'enjeu : la RSR annonce que les deux recours ont été rejetés, et la TSR explique que celui de l'AVJ a été rejeté, à la nuance près que le droit de rectification ne vaut pas pour la radio et la télévision... Pourquoi ni l'une ni l'autre n'ont-elles dit que le recours a été partiellement admis et l'Etat condamné à verser des dépens ? Justification du droit de rectification, ironie du sort (des petits) ou simplement ignorance ?

Six cents journaux alternatifs en RFA

■ (cfr) Plus de six cents journaux et périodiques alternatifs paraissent actuellement en République fédérale d'Allemagne. Un catalogue sorti récemment permet de les découvrir (1). L'éditeur a effectué un gros travail, car cette presse est largement méconnue. Si l'on trouve le quotidien *Die Tageszeitung - TAZ* dans tout le pays, des feuilles plus confidentielles ou tout simplement locales n'ont que de rares points de vente. Cette presse fait l'objet d'études depuis 1970. Une bibliographie, insérée dans le catalogue, facilite le travail des chercheurs. Les journaux recensés ont été classés dans trente-quatre catégories spécifiques. Cela va d'anarchistes-antimpérialistes-autonomes (15 titres) à divers inclassables (2), en passant par : étrangers (8), partis verts et alternatifs (34), entraide-économie alternative (9), prisons (16). Certains de ces journaux ont des tirages très faibles, d'autres ont déjà atteint un seuil de "respectabilité" et il y en a même dont on connaît le nom à l'étranger. C'est

le cas du magazine bi-mensuel local *Pflasterstrand Frankfurt-metropolen-magazin* associé au nom de son rédacteur Daniel Cohn-Bendit. On le trouve en Suisse dans les librairies spécialisées. Ce n'est d'ailleurs pas la seule publication alternative de cette grande ville puisque le catalogue en cite trente-cinq. L'Allemagne fédérale, comme les Etats-Unis (DP 833), connaît une explosion de petites initiatives qui en définitive, contribuent à modifier, à long terme, bien des prétendus acquis. Dans un autre domaine proche de la presse, il existe en RFA, cent cinquante archives, bibliothèques et ateliers d'histoire "non conformistes". L'éditeur du catalogue de la presse alternative prépare une publication pour les présenter et informer sur leurs travaux. Il prépare aussi une réimpression de 883, organe de la révolte de 1968, dont l'intégration sociale est en bonne voie.

(1) Verzeichnis der Alternativ-Pressen Dreieck im Basis-Verlag (Berlin) 1986 ISBN 3-88025-142-8